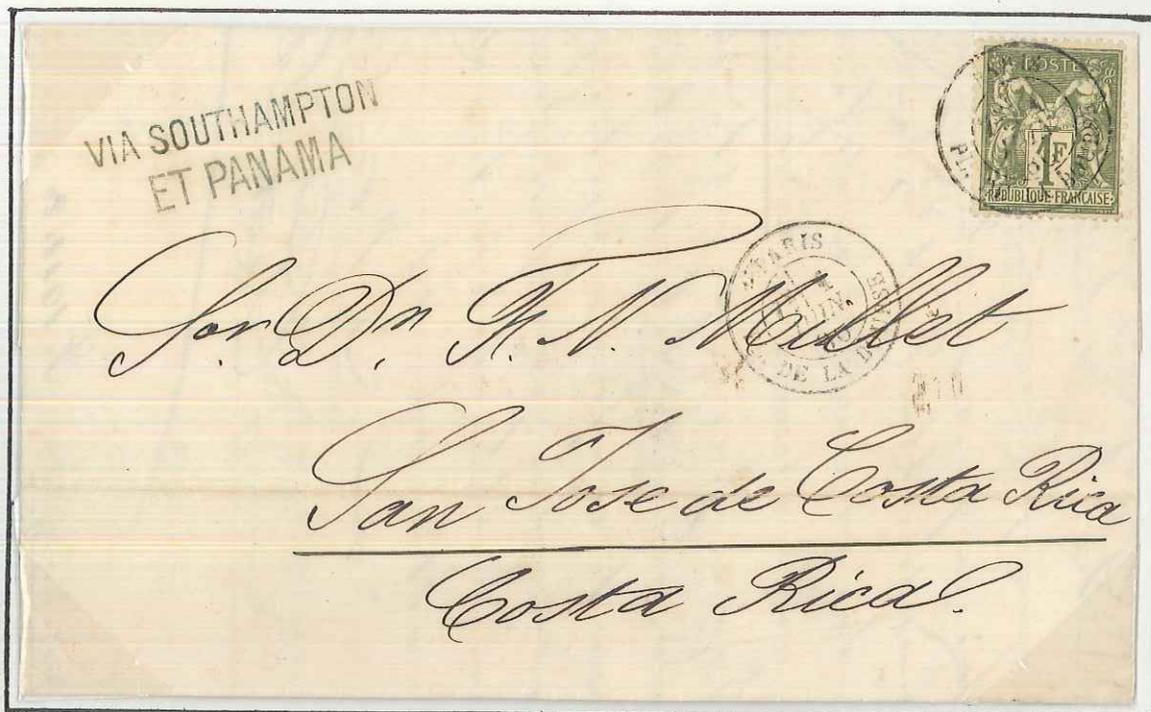


AMERIQUE DU NORD

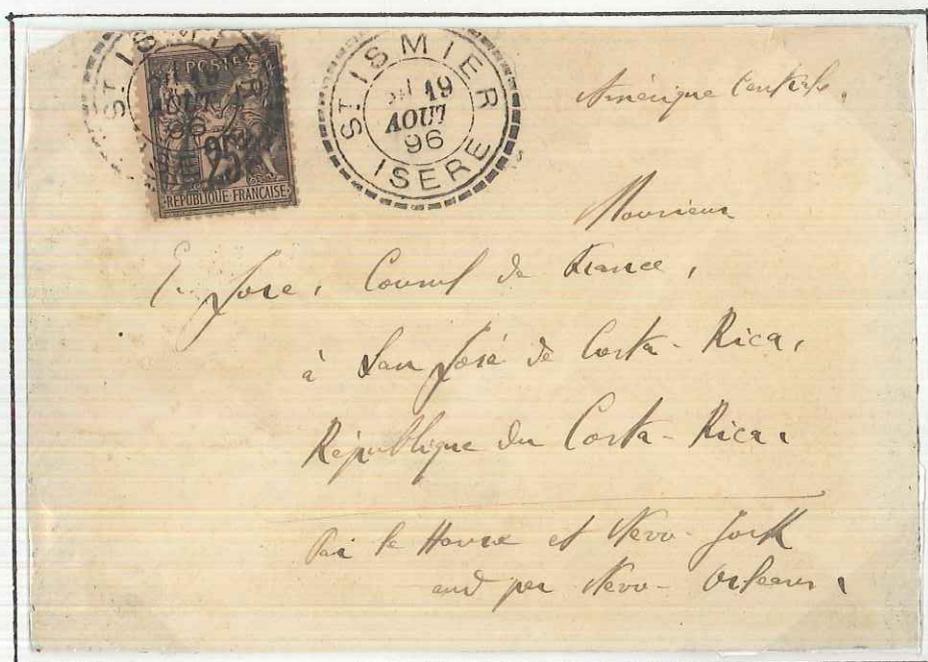
MER DES ANTILLES

COSTA - RICA - Tarif U.G.P. du 1.01.1876



Tarif du 1.07.1879. 1^{er} échelon de poids 0 à 15g.= 1,00fr.
Voie de PANAMA via SOUTHAMPTON

Entrée U.P.U. le 1.01.1883



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.06.1881
1^{er} échelon de poids = 25 c. - Timbre à date Type 25 du 19.08.1896.
Lettre pour le Costa Rica, Amérique Centrale par Le Havre, New-York et New Orléans

AMERIQUE DU NORD

ILES DES GRANDES ANTILLES

CUBA (Ile de) - Colonie espagnole - Entrée U.P.U. le 27.03.1879

RENSEIGNEMENTS FOURNIS A L'EXPÉDITEUR
CHARGÉ OU RECOMMANDÉ

M (✓) *fin de l'expédition*

du
timbre-poste.

14 rue de Rome n° *14*
à
département d *Paris*

(*) L'expéditeur de l'objet est invité à s'adresser au Directeur des Postes et des Télégraphes de son département pour les réclamations ou les demandes de renseignements supplémentaires qu'il pourrait avoir à former après la réception du présent avis.

Demande de renseignements sur les objets chargés ou recommandés dont les expéditeurs demandent à connaître le sort. Tarif du 1.05.1878 : loi du 6.04.1878 = 10 c.

MINISTÈRE
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE SORT
D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ.

N° d'inscription de
l'objet au registre n° 18.

N° *14*

Le Receveur.

Pour le bureau de poste
d *la Havane*
département d *de Cuba*

*Recibido la carta -
Habana febrero 22/84
Vicente ar lafranchi*

« Recibido la carta Habana febrero 22/84 »
Reçu la carte la Havane 22 février 1884

AMERIQUE DU NORD

ILES DES GRANDES ANTILLES

CUBA (Ile de) - Colonie espagnole - Entrée U.G.P. le 1.05.1877.



Tarif UGP du 1.05.1877 1er échelon de poids 0 à 15g. = 1,00fr. pour paquebots partant de France (Saint Nazaire) pour l'île de Cuba. Griffes manuscrites: Voie de St Nazaire.



Tarif du 1.05.1878 : décret du 16.04.1878 dit "tarif n° 2 des Etats Unis" 2^{ème} échelon de poids, 15 à 30g. = 70c.
Les Antilles Espagnoles rentrent à l'UPU le 1.04.1879, décret du 27.03.1879.
Griffes manuscrites : Voie des Etats - Unis

AMERIQUE DU NORD

ILES DES GRANDES ANTILLES

HAITI - Entrée U.P.U. le 1.07.1881



Tarif U.G.P. du 1.01.1876, 1^{er} échelon de poids = 1fr.- Mention manuscrite : Via Southampton



Lettre recommandée de Bordeaux pour Petit Goave (Haïti) affranchie par 50c. type Sage perforé CT (Compagnie Transatlantique). Tarif unique UPU du 01.10.1881, 1^{er} échelon de poids = 25c. + taxe de recommandé de 25c. Recto : cachet bleu de passage à SANTO DOMINGO + étiquette de recommandation de la République Dominicaine.-Verso : cachet violet REGISTERED / JAN 16 - 1902 / SAN JUAN, PORTO RICO

AMERIQUE DU NORD

MEXIQUE - Entrée U.P.U. le 1.04.1879



Tarif U.G.P. du 1.01.1876, voie des Etats-Unis, 1^{er} échelon de poids = 1 fr.
Timbre à date de Paris du 28 févr.1877 et cachet de transit par New-York du 15.03.1877
+ taxe américaine manuscrite en rouge de 35c.



Tarif UGP. du 1.01.1876 : 1^{er} échelon de poids = 1,00fr. voie de Saint-Nazaire pour les paquebots français ou étrangers partant de France. Timbre à date du 19 mars 1877 de Bordeaux.

AMERIQUE DU NORD

ILES DES PETITES ANTILLES

PORTO-RICO - Entrée à l'UPU le 1.05.1877.

L'île est découverte en 1433 par Christophe Collomb. Après la défaite des Espagnols en 1898, les Etats-Unis occupent l'île et en 1917, les Porto-Ricains reçoivent la nationalité américaine.



Tarif n° 2 dit tarif des Etats-Unis du 1.04.1879, décret du 27.03.1879
1^{er} échelon de poids 0 à 15g. = 35c.



Tarif unique UPU du 1.10.1881, décret du 7.09.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes.
1^{er} échelon de poids 0 à 15g. = 25c. + taxe de recommandé de 25c., tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878
et décret du 3.01.1879. Griffes OR dans un cercle (Origine Rurale)

ROUMET
R.H.P.
histoire postale

Certificat n° 6203

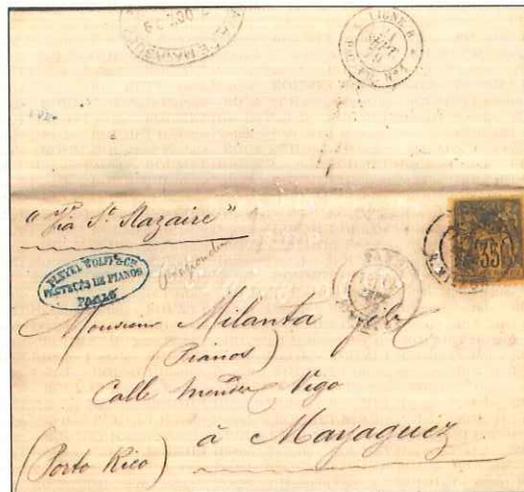
Paris le 04 septembre 2014

55, rue du faubourg Montmartre
75009 PARIS
Tél. : (33.1) 40 16 02 42
contact@roumethp.fr

La société Roumet Histoire Postale atteste avoir examiné:

Càd PARIS / R. MILTON / N° 93 sur lettre pour Mayaguez (Porto Rico), au
verso Càd LIGNE B / PAQ. FR. N° 1 et Càd d'arrivée. 1879. - TB / SUP. - R.++
+++

Photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.



Associés-Gérants : Alexandre Roumet, Christian Pagnoux et Benoit Scheiff

AMERIQUE DU NORD

SALVADOR - Entrée U.P.U. le 1.04.1879

Le Salvador, conquis par l'Espagne au 16^{ème} siècle devient indépendant en 1821. Il est rattaché « de force » au Mexique en 1822 et devient une république en 1841.



Tarif pré-UPU du 01.01.1876, 1^{er} échelon de poids 0 à 15g. = 1,30 fr.
Voie de Southampton par paquebot anglais.

ILES DES PETITES ANTILLES

SAINTE-LUCIE - Colonie anglaise - entrée U.P.U. le 1.02.1881.



Tarif U.G.P. du 1.01.1876, 1^{er} échelon de poids 0 à 15g = 1.40 fr.

Voie anglaise par Southampton. Taxe anglaise payée à Londres. *L'affranchissement est valable jusqu'à destination et comprend 30 c. pour le tarif U.G.P. et 1.10 fr. de port étranger.* La mention manuscrite en rouge matérialise et correspond au reversement à l'Office Britannique pour les frais hors U.G.P. de transport maritime et de port intérieur à Sainte-Lucie.

Certificat au verso

ROUMET
R.H.P.
histoire postale

Certificat n° 22028
Paris le 04 septembre 2014

55, rue du faubourg Montmartre
75009 PARIS
Tél. : (33.1) 40 16 02 42
contact@roumethp.fr

La société Roumet Histoire Postale atteste avoir examiné:

Càd T 18 BORDEAUX / LES SALINIÈRES / N° 75 + 78 (5, 1 ex. infime
froissure) sur lettre pour le San Salvador. 1876. - TB / SUP. - RR.+++++

Photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.



Associés-Gérants : Alexandre Roumet, Christian Pagnoux et Benoit Scheiff

AMERIQUE DU NORD

ILES DES PETITES ANTILLES

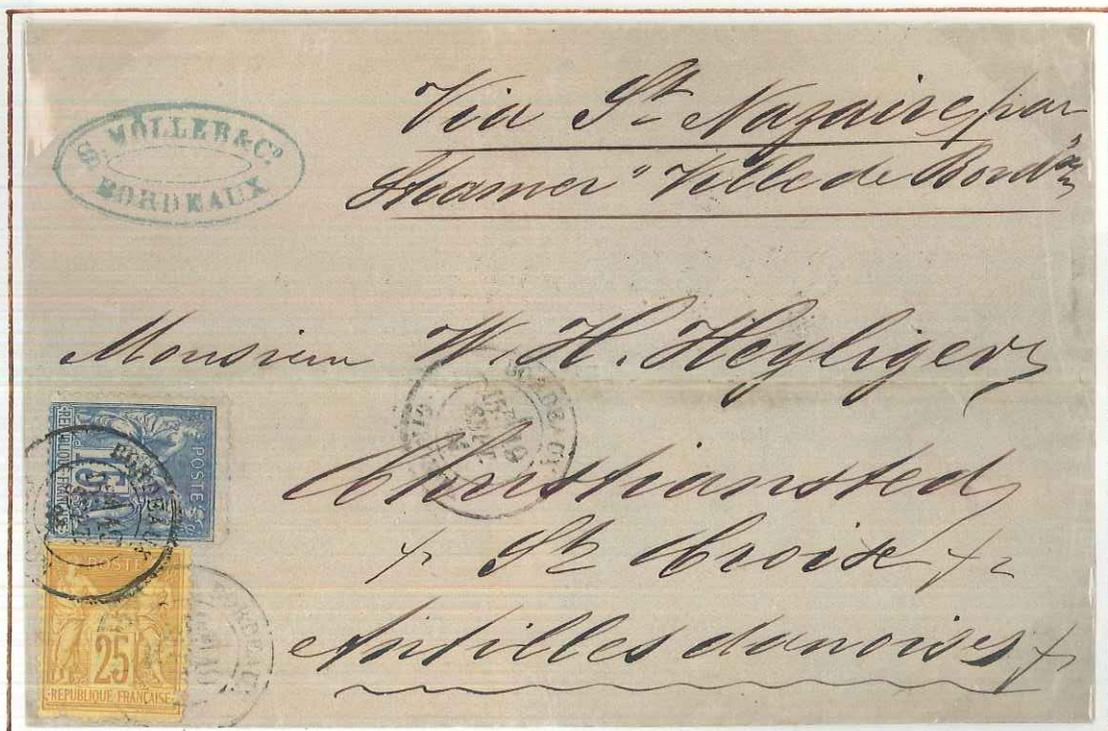
SAINTE-CROIX (ILE de) Entrée U.G.P. le 1.09.1877

L'Ile de Sainte-Croix est la plus grande des iles Vierges de l'archipel des Petites Antilles



Lettre de Bordeaux du 31 juillet 1879 pour l'Ile de Sainte-Croix (Saint Thomas)
Tarif du 1.01.1876, 1^{er} échelon de poids, 0 à 15g. = 1,00fr.

Taxe locale **4 cents en rouge** pour le transfert entre Saint Thomas et l'île de Sainte-Croix. Voie de Southampton.



Lettre de Bordeaux du 19 septembre 1881 pour Christiansted. Derniers jours du tarif n°2 à 40c. avant le tarif unique UPU du 1.10.1881 et l'abandon de toutes les surtaxes maritimes. Au verso, cachet à date bleu : Paris Etranger 20 sept. 1881 et cachet de transit de St Thomas du 5.10.1881 et d'arrivée à Christiansted du 3.10.1881.

Certificat au verso



Certificat n° 31606
Paris le 01 juin 2016

15 rue Drouot - 75009 PARIS
Tél: +33 (1).40.16.02.42
contact@roumethp.fr

La société R S P (Roumet Scheiff Pagnoux) atteste avoir examiné la pièce photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.
Càd T 18 BORDEAUX / GIRONDE / N° 72 sur lettre du 1er échelon pour Ste Croix (Antilles danoises). L'affranchissement est valable jusqu'à St Thomas (Càd d'arrivée au verso), cependant une taxe locale de 4 c. a été perçue à l'arrivée pour le trajet entre St Thomas et l'île de Ste Croix. 1877. - TB / SUP. - R.+++++



AMERIQUE DU NORD

MER DES ANTILLES

TURQUES (Iles) - Colonie anglaise - Entrée U.P.U. le 1.02.1881



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : 1^{er} échelon de poids = 25 c. + taxe de recommandé de 25 c.
Griffe d'enregistrement du 26 sept. 1896 de Londres et étiquette de recommandation de New-York n° 8633.



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : 2^{ème} échelon de poids = 50 c. + taxe de recommandé de 25 c.
Griffe d'enregistrement du 5 août 1896 de Londres et étiquette de recommandation de New-York n° 1420